Commune de GONDREVILLE

8 rue de l'Ecole
60117 GONDREVILLE
Tel : 03 44 88 42 07

PLAN LOCAL D'URBANISME

06U18

Rendu exécutoire
le

DÉCOUPAGE EN ZONES : LE SECTEUR AGGLOMÉRÉ

1/1500è

Date d'origine :
Mai 2020

4 b

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du :	APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du :

Urbanistes : Mandataires : **ARVAL** Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3bis, placede la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arbal-Archi.fr
Équipe d'étude : N.Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Géog-Urb)
Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

0 50 100 150 m

N

LEGENDE

- Limite communale
- Limites de zones
- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme (CU)
- Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du CU
- Eléments plantés à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L151-19 ou L151-23 du CU
- Secteurs soumis aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) au titre de l'article L151-6 du CU
- Murs à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L151-19 du CU
- Chemin à protéger au titre de l'article L151-38 du CU

ZONES

ZONE URBAINE

U : Zone urbanisée et équipée
Uch : Zone urbanisée et équipée correspondant au Château de Gondreville, patrimoine bâti et paysager à valoriser
Uca : Zone urbanisée et équipée située dans le périmètre de protection du point de captage de la ressource en eau

ZONE À URBANISER

1AU : Zone mixte destinée aux extensions urbaines

ZONE AGRICOLE

A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE

N : Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements

VOIR PLAN 1/5000è